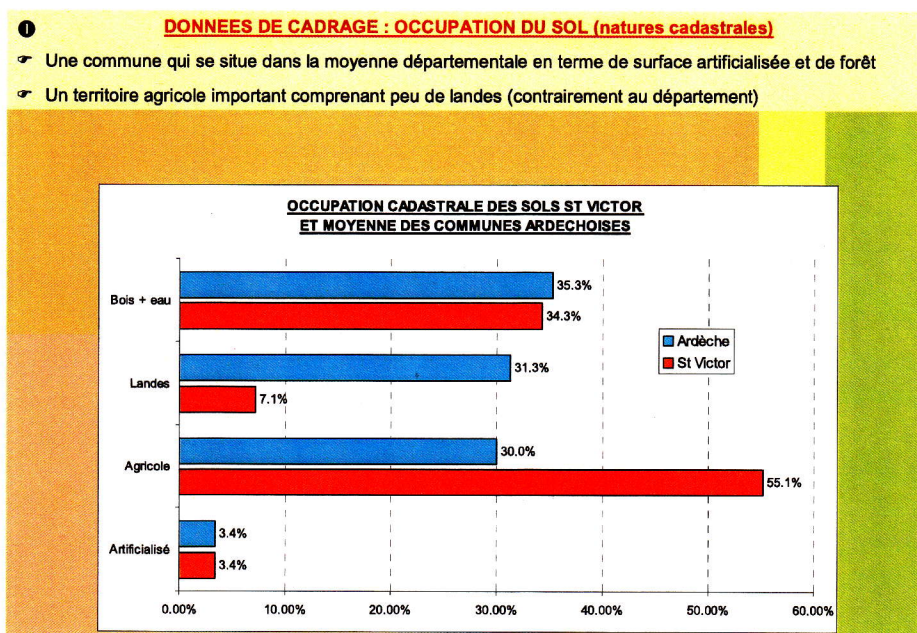


↳ Répartition de la nature cadastrale : bâti et agrément, agricole, forestier...



AD 07 3 mai 2005

↳ Typologie des propriétaires : pyramide des âges, importance de leur propriété, origine géographique des propriétaires, part des comptes de propriété en indivision, en usufruit/nu propriété

↳ Description de la propriété publique : communale ou autre (état, département, région, ville...)

II. MODALITES FINANCIERES

La prestation d'analyse territoriale et foncière est évaluée à 5 000 € HT. Le coût de la prestation à la charge de la collectivité est à ce jour de 500 € HT pour les communes de moins de 1000 habitants et de 1000 € HT pour les communes de plus de 1000 habitants. Le montant de la prestation sera fixé dans la convention cadre entre la SAFER et la collectivité.

La commune s'engage à mandater les sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture émise par la SAFER.